Document généré le 4 juin 2025 16:23

Revue d'histoire de l'Amérique française

SCHELLENBERG, Theodore, *Modern Archives. Principles and Techniques.* The University of Chicago Press, 1956. 247 p.

Fernand Ouellet

Volume 11, numéro 2, septembre 1957

URI : https://id.erudit.org/iderudit/301838ar
DOI : https://doi.org/10.7202/301838ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)
1492-1383 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce compte rendu

Ouellet, F. (1957). Compte rendu de [SCHELLENBERG, Theodore, *Modern Archives. Principles and Techniques.* The University of Chicago Press, 1956. 247 p.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, *11*(2), 286–291. https://doi.org/10.7202/301838ar

Tous droits réservés © Institut d'histoire de l'Amérique française, 1957

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

SCHELLENBERG, Theodore, *Modern Archives. Principles and Techniques.* The University of Chicago Press, 1956. 247 pp.

Depuis la fin du 18e siècle, la plupart des Etats modernes ont senti le besoin de se donner une organisation d'Archives. Dès 1790, la France fondait ses *Archives Nationales.* L'établissement, en Angleterre, du *Public Record Office* date de 1838. Ces institutions répondaient, pour une large part, au désir de conserver les documents possédant une valeur culturelle importante. En Angleterre surtout, les historiens ont joué un rôle décisif en insistant fortement sur la fonction scientifique des Archives. Mais d'autres raisons avaient présidé à l'organisation des Archives. Il fallait préserver les documents importants des points de vue légal et administratif. Mais la création de dépôts d'Archives eut une conséquence inattendue. Fortement liés aux milieux scientifiques, à une époque où les méthodes scientifiques n'étaient pas encore appliquées à l'administration, la plupart des archivistes se sont avant tout préoccupés de la valeur historique des documents qu'ils conservaient. Les conceptions et les techniques archivistiques élaborées au cours de cette période étaient surtout adaptées aux documents antérieurs au 18e siècle. Ces archivistes avaient oublié qu'un dépôt d'Archives est d'abord alimenté par les administrations. Ils ont perdu contact avec ces dernières qui ont conservé près d'elles les papiers qui n'avaient plus d'utilité immédiate pour l'administration. Cet état de choses a eu des conséquences désastreuses pour ces papiers qui ont souvent été relayés dans des endroits peu propices à leur conservation.

Néanmoins un certain nombre de faits nouveaux allaient nécessiter une orientation différente et permettre le développement de nouvelles techniques. L'industrialisation, les responsabilités sans cesse accrues des Etats, l'extension et la diversification des services administratifs, la rationalisation administrative et l'application du machinisme à l'administration ont provoqué un accroissement extraordinaire de la masse des papiers produits par les administrations. Les problèmes posés par cet accroissement ont rendu nécessaire la présence d'archivistes compétents au sein des administrations. D'autre part, les besoins de la recherche dans tous les domaines ont exigé le développement de

méthodes et de techniques assurant une meilleure conservation des Archives. Actuellement les archivistes français et anglais travaillent dans ce sens. Mais les réalisations les plus poussées se sont produites aux Etats-Unis.

La fondation des *Archives Nationales* américaines a coïncidé avec la réforme administrative qui visait à obtenir plus d'*honnêteté*, plus d'*efficacité* et plus d'*économie* dans l'administration des affaires publiques. La réalisation de ces objectifs s'est bientôt révélée impossible sans une administration rationnelle des papiers publics au sein des agences gouvernementales et sans une organisation correspondante des dépôts d'Archives. Du point de vue financier, les résultats sont remarquables. Il est actuellement prouvé qu'il en coûte six fois moins pour conserver des documents dans un dépôt d'Archives que dans l'administration. Le *Task Force Report on Paperwork Management* démontre qu'une administration rationnelle des papiers au sein de l'administration américaine permet de sauver $250,000,000. par an, soit deux fois le budget du Département d'Etat. Il ne faudrait pas croire que ces réalisations ont été faites par simple mesure d'économie. Les archivistes américains ont conscience de travailler à la préservation des valeurs propres à leur civilisation. Ils sont profondément convaincus que les Archives constituent un héritage moral qui permet à une société de connaître son vrai visage et de se renouveler. Leland, le promoteur du mouvement en faveur de la création des *Archives Nationales* américaines, écrivait en 1912: « The care which a nation devotes to the preservation of the monuments of its past may serve as a true measure of the degree of civilization to which it has attained. The chief monument of the history of a nation is its archives, the preservation of which is recognized in all civilized countries as a natural and proper function of government ».[1] C'est dans ces perspectives qu'il faut voir le *Modern Archives* du Dr Theodore Schellenberg.

Dans les deux premiers chapitres de son livre, le Dr Schellenberg met l'accent sur les raisons administratives, légales et culturelles qui ont été à l'origine de l'organisation des Archives en France, en Angleterre, en Allemagne, en Italie et aux Etats-Unis. Il tente ensuite de préciser ce qu'il entend par *Modern Archives*. A cette fin il procède à une analyse des diverses définitions des Archives données par Muller, Feith et Fruin, Jenkinson, Casanova et Brenneke. Les conceptions proposées par ces auteurs, quoique valables en leurs éléments essentiels,

---

[1] *American Historical Review*, (1912): p. 1.

étaient avant tout le produit de leur expérience des Archives anciennes. Les méthodes et les techniques qu'ils ont développées en étaient aussi la conséquence directe. Pour le Dr Schellenberg, l'archiviste moderne n'est plus aux prises avec les documents individuels; il a à faire face à des masses énormes de documents qui tiennent à la nature même du fonctionnement des institutions modernes. Cela suppose une revision des conceptions et des techniques afin de les mieux adapter à la nature des Archives modernes. Celles-ci lui apparaissent d'abord comme le résultat de l'activité d'une institution publique ou privée. En conséquence la fonction première des Archives est de servir à la réalisation des objectifs de cette institution. A ce point de vue, elles sont le reflet de l'institution elle-même puisqu'elles en révèlent les fonctions et l'organisation. Dans la conception traditionnelle, ce premier caractère des Archives était suffisant pour déterminer la conservation des papiers publics. Le Dr Schellenberg établit une distinction entre les raisons qui motivent la création des papiers et celles qui exigent leur conservation. En effet après avoir cessé d'être d'une utilité courante pour l'agence créatrice, les papiers peuvent encore servir pour l'administration qui les a produits et pour d'autres agences. D'autre part une grande partie des papiers élaborés par une institution possèdent une valeur culturelle importante. Mais comme les administrations produisent une masse énorme de papiers d'inégale valeur à ces divers points de vue, il devient évident que le problème majeur pour l'archiviste est de pouvoir opérer une sélection dans les papiers en vue de leur conservation ou de leur destruction. On comprend alors toute la portée de la définition des Archives proposée par le Dr Schellenberg: « Those records of any public or private institution which are adjudged worthy of permanent preservation for reference or research purposes and which have been deposited or have been selected for deposit in an archival institution » (16).

« The modern archivist is concerned, of course, with the quality of the records he receives from a government office. He is anxious to have the « integrity of records » preserved. By this he means (1) that records of a given agency should be kept together as records of that agency, (2) that such records should be kept, as far as possible, under the arrangement given them in the agency in the course of its official business, and (3) that such records should be kept in their entirety, without mutilation, alteration, or inauthorized destruction of portions of them. The evidential value of his materials rests on the way they were maintained in the government office, and the way they came to

the archival institution; not on the way in which individual documents were controlled within the government office » (15).

Une telle conception des Archives implique un contrôle sur toutes les phases de l'administration des papiers publics, depuis leur apparition dans les agences productrices de documents jusqu'à leur utilisation par les chercheurs dans un dépôt d'Archives. Ce contrôle suppose d'abord l'établissement d'un programme de *Record Management* si l'on veut que les documents importants puissent parvenir aux Archives dans un état convenable. Cela veut dire que chaque département et chaque agence gouvernementale doit posséder un personnel spécialisé et uniquement préposé à l'administration des papiers publics. Le rôle de ces employés est de collaborer avec les administrateurs et la direction des Archives à l'établissement d'un contrôle complet sur tous les documents produits. Ce contrôle doit exister à tous les niveaux: production, utilisation, classification et évaluation des documents. Le contrôle sur la production des documents est essentiel et il s'exerce par une simplification des fonctions, des procédures et des méthodes de travail. Il s'exerce aussi bien sur la qualité du matériel utilisé (papier, encre, rubans de dactylo, procédés photographiques) que sur la forme dans laquelle les documents seront produits. Enfin ce contrôle doit s'étendre à l'équipement nécessaire aux diverses administrations. En second lieu l'administration des papiers au sein d'une agence suppose que les papiers soient classés de façon à répondre aux besoins de l'agence. Le classement des papiers exige une étude des fonctions et de l'organisation de l'agence, de même que l'adoption d'un système conforme à la nature du matériel produit. A ce point de vue les chapitres que le Dr Schellenberg consacre aux principes de classification, au *Registry Systems* et aux *Filing Systems* américains sont très importants. Une dernière phase dans l'administration des papiers publics consiste dans l'évaluation des documents en vue de prévoir leur destination finale: destruction, rétention temporaire ou versement dans un dépôt d'Archives. Ce dernier travail demande une collaboration étroite entre les administrateurs, les officiers d'Archives et la direction des Archives. En somme la conception des Archives exprimée par le Dr Schellenberg exige au préalable la mise en pratique d'un programme complet de *Record Management.* Il s'agit d'une étape indispensable vers la conservation scientifique des documents permanents.

Dans la seconde partie de son volume, le Dr Schellenberg traite des problèmes propres à l'administration des Archives. Il insiste d'abord sur les conditions nécessaires à une bonne orga-

nisation d'Archives. Il lui apparaît essentiel que la Direction des Archives puisse traiter d'une façon indépendante avec les administrateurs et être totalement libre de toute pression politique. En second lieu elle doit avoir un contrôle sur toutes les phases du travail proprement archivistique: élimination des documents inutiles, versements, élaboration de *standards*, inspection, réparation, arrangement ou classement, inventaires, reproduction photographique et publications.

Un des problèmes les plus délicats dans l'administration des Archives est celui de l'élimination. Ce problème ne peut être résolu d'une façon valable si les agences gouvernementales considèrent les papiers qu'ils produisent comme leur propriété exclusive. L'élimination des documents suppose une étude très poussée sur leur valeur administrative, légale et scientifique. Ce travail ne peut être conduit uniquement par les administrateurs et les officiers d'Archives des départements. A ce point de vue, le Dr Schellenberg pose un principe qui est accepté dans tous les pays. Aucun document public ne peut être détruit sans l'assentiment de la Direction des Archives et la législation doit déterminer les procédures à suivre. Les raisons qui fondent ce principe ressortent de la nature même des fonctions de l'archiviste dans l'administration et de sa formation qui le rend plus apte à juger en définitive de la valeur des documents. La même attitude doit être adoptée pour le versement des papiers non courants. L'inspection des papiers publics et des Archives conservés dans les dépôts qui relèvent du dépôt central doit aussi être attribuée à la Direction des Archives. Ce sont là, nous dit le Dr Schellenberg, des conditions préalables à un système efficace d'Archives.

L'Auteur étudie d'une façon spéciale le problème de l'arrangement des Archives. A ce point de vue il distingue la démarche de l'archiviste de celle de l'officier en charge des papiers dans une agence gouvernementale. Le rôle de ce dernier est de présider à la création des papiers et de leur attribuer un ordre conforme aux fonctions, à l'organisation de l'agence, à l'utilisation qu'elle est appelée à en faire. La démarche de l'archiviste s'inspire de principes différents. Les archivistes français du 19e siècle avaient exprimé le principe actuellement accepté du « respect des fonds ». Cependant la signification du terme « fonds d'Archives » comme unité organique fondamentale s'applique à des réalités sensiblement différentes d'un pays à l'autre dû à la nature de leurs institutions et de leur organisation d'Archives. C'est pourquoi les archivistes américains ont mis au point le concept de *Record Group* qui se définit: « a major archival unit established somewhat arbitrarily with due regard to the principle of provenance and to the desirability of making the unit of

convenient size and character for the work of arrangement and description and for the publication of inventories ». Les méthodes d'arrangement des documents proviennent directement de cette conception du *Record Group*. Le rôle de l'archiviste est de reconstituer l'ordre originel de chaque *Record Group*. Cela exige un travail au niveau des sous-groupes, des séries, des dossiers, des *file units* et des pièces individuelles. Les archivistes américains ont aussi conçu des formes d'inventaires différents des *Calendars* anglais, des *inventaires sommaires* et des *répertoires numériques* français. Les *Preliminary Inventories* permettent le contrôle des documents au niveau des *Séries*. On ne procède à des *Special Lists* que lorsqu'il est impossible de rendre compte d'un ensemble de documents au moyen des inventaires préliminaires.

Enfin le Dr Schellenberg étudie les diverses techniques employées pour la restauration des documents, l'aménagement des édifices d'Archives, ainsi que leur équipement. Au cours de son travail, il détermine les multiples possibilités d'application des procédés photographiques aux diverses phases du travail d'Archives. Il insiste d'une façon spéciale sur la formation d'un personnel spécialisé. A ce point de vue, il montre la nécessité pour les archivistes d'une solide formation historique (scolaire et recherches personnelles) et d'une connaissance approfondie de l'administration et des conceptions et techniques archivistiques.

Le volume du Dr Schellenberg nous apparaît comme la meilleure contribution en faveur d'une organisation scientifique des Archives. Sans une telle organisation, les droits des citoyens sont mal assurés, les administrations sont incapables de reviser leurs positions et il est impossible de concevoir l'aménagement d'une société par la science. Ce qui veut dire que la santé intellectuelle d'une nation dépend dans une large mesure de la façon dont elle conserve ses Archives. C'est pourquoi le *Modern Archives* du Dr Schellenberg présente un intérêt capital pour tous les archivistes, pour les historiens et pour les administrateurs.

Fernand OUELLET
des Archives de la province de Québec.